

## ENSEIGNEMENT

# Incertitudes autour des bourses d'études

**Le régime des bourses d'études a été modifié en juin. Mais les modalités exactes sont toujours inconnues, au grand dam des premiers intéressés.**

● **François-Maxime GIOT**

«**B**ientôt... En construction » Les étudiants en quête d'information sur les bourses d'études risquent bien de rester sur leur faim en naviguant que le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En cause, une réforme des allocations d'études « corrigée » en juin mais dont les adaptations n'ont toujours pas été publiées officiellement.

Le problème remonte à la rentrée 2016. Le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, se félicitait alors d'avoir opéré « une révolution copernicienne » en modifiant le régime d'allocations d'études qui datait de 1993. Une refonte qui abandonnait, entre autres, le critère de réussite comme condition à l'obtention d'une aide publique mais qui introduisait le principe de globalisation des revenus dans le calcul de l'octroi de la bourse.

Cette disposition avait été vivement critiquée. Des reproches finalement entendus plusieurs mois plus tard par Jean-Claude Marcourt qui se félicitait, en juin dernier, d'avoir « corrigé une série de critères afin de favoriser l'octroi

des bourses ».

**L'arrêté se fait toujours attendre**

Mais voilà, deux mois se sont écoulés depuis cette annonce et l'application de ces corrections se fait toujours attendre. Au grand dam de la Ligue des familles et de la FEF (Fédération des étudiants francophones) qui ont exprimé conjointement leur inquiétude hier.

« Le problème, regrette Maxime Mori, président de la FEF, c'est qu'à un mois de la rentrée académique, les informations ne sont pas claires et que le contexte politique n'aide pas du tout. »

Et notre interlocuteur de détailler les griefs : « Le premier, c'est que l'arrêté concernant la nouvelle réforme n'a toujours pas été publié. Donc on ne sait pas ce qu'il contient. Le deuxième point, c'est qu'on éprouve des difficultés pour obtenir les informations sur les conditions d'accès aux allocations car le site de l'administration est inaccessible. Et enfin, l'administration ne répond pas. Il y a un manque de transparence dans le traitement des nouveaux dossiers. »

Sur son site internet, l'administration s'excuse : « Eu égard aux modifications réglementaires adoptées, des retards sont intervenus dans le traitement des dossiers. Nos équipes mettent tout en œuvre pour les résorber. Merci de votre compréhension. »

Mais le message ne calme pas les deux associations qui réclament au plus vite le rétablissement du service des allocations d'études et surtout des informations claires

sur les nouvelles conditions d'accès aux bourses. Elles plaident au passage pour une augmentation des moyens alloués.

**« Le cdH a bloqué le texte »**

Au cabinet de Jean-Claude Marcourt, on reconnaît le problème tout en rappelant que « ces procédures prennent du temps ». Gaël Lambinon, porte-parole du ministre de préciser : « Dès lors que le gouvernement a acté l'avant-projet en deuxième lecture, le texte a été envoyé au Conseil d'Etat, dont l'avis est attendu pour la fin du mois. »

Une procédure obligatoire qui a été retardée par les derniers événements politiques, si l'on en croit notre interlocuteur qui pointe du doigt l'ancien partenaire : « Le cdH a longtemps bloqué le texte. »

Mais l'avis attendu du Conseil d'Etat n'explique pas à lui seul l'incertitude actuelle. Il a aussi fallu intégrer les nouvelles dispositions. « Les aménagements techniques de l'application informatique de l'administration ont été demandés afin que les dossiers puissent être traités dès l'adoption en dernière lecture par le gouvernement. Ainsi, il sera au plus vite donné réponse aux étudiants. »

Des étudiants qui devront donc encore patienter avant que ne soit levé le doute qui règne actuellement. Certains attendant toujours une décision quant à l'octroi d'une bourse pour l'an dernier, d'autres le versement effectif de celle-ci... Mais « des effets rétroactifs sont prévus », rassure le cabinet. ■